

SENLIS SUD OISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

30 avenue Eugène Gazeau – 60300 Senlis – Téléphone : 03 44 99 08 60 – Télécopie : 03 44 99 08 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-05-055

**ADOPTION DU PROCES-
VERBAL DE LA SEANCE
DU 29 MARS 2017**

L'an deux mille dix-sept, le lundi vingt-quatre avril, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Fleurines, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Séageaient à l'assemblée,

**SEANCE
DU 24 AVRIL 2017**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 34

votants : 45

DATE DE CONVOCATION

16 AVRIL 2017

SECRETAIRE DE SEANCE

Philippe CHARRIER

- * Monsieur BASCHIER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame ECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Madame LELIEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Pouvoir :

- * Monsieur CLERGOI' Maurice (Senlis) à Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Monsieur DUBREUCQ-PIERUS Bertrand (Senlis) à Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis) à Monsieur BASCHIER Jérôme (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève) à Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis) à Madame LUDMANN Véronique (Senlis)

- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon) à Monsieur NOCTON Laurent (Villiers sur Oise) 5055-DE
- * Monsieur PESSÉ Luc (Senlis) à Madame MITSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) à Monsieur DERODE Jean-Louis (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis) à Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis) à Madame LEBAS Nathalie (Senlis)

Ne siègai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur DUBRIEUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PESSÉ Luc (Senlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Ne siègai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

Néant

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 34 présents et 14 absents. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Vu le projet de procès-verbal du Conseil Communautaire du 29 mars 2017 transmis aux conseillers communautaires.

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 39 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », 6 « ABSTENTIONS » les membres du Conseil Communautaire adoptent, avec les modifications suivantes, le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 1^{er} mars 2017 :

- Page 77, il faut lire : « Pascale LOISELEUR indique que l'on sait que l'aire de grand passage est maintenue et sa capacité serait ramenée à 150 places au lieu de plus de 200. »
- Page 78, à la suite du vote des 2 amendements, il faut préciser : « Pascale LOISELEUR demande une interruption de séance »
- Page 80, dans le paragraphe harmonisation des taux, il convient d'ajouter : « Pascale LOISELEUR propose que les élus de Senlis s'abstiennent. »
- Page 80, à la suite de l'intervention de Laurent NOCTON « Marc PLASMANS insiste sur le fait que, par pondération des masses de population, cela représente une très grosse hausse pour les habitants de l'ex CC Cœur Sud Oise soit pour la taxe d'habitation + 54.74 euros de moyenne par foyer, soit pour le foncier bâti + 36.69 euros de moyenne par foyer soit 91.43 euros en cumulant les 2 taxes. Ce qui fait un total compris entre 40 à 200 euros selon les bases de chacun pour l'ex CC Cœur Sud Oise. En revanche pour l'ex CC des 3 forêts cela produit une petite baisse pour les communes

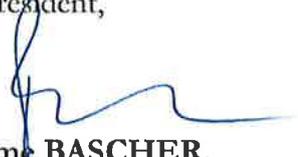
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-préfecture,
le: **15 MAI 2017**
et de l'affichage le : **16 MAI 2017**

Le Président,

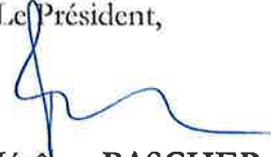

Jérôme BASCHER.



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,

Le **11 MAI 2017**

Le Président,


Jérôme BASCHER